

Réunion du 26 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 80
Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Karine VIZOSO (suppléante de M. Mathias DUCAMIN), Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Mathieu BESINAU (suppléant de M. Nicolas LAPUYADE), Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Monique LARRADET, Laurent COUBLUCQ (pouvoir à M. Jérôme LAY), Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Madeleine PICHAREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Jacques SENSEBÉ (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Nicolas LAPUYADE, Jérôme LAY, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 19 : PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR) AVENUE DES PYRENEES A ARTIX : APPROBATION DE L'OPERATION ET CONVENTION AVEC LA COMMUNE POUR REVERSEMENT DES SOMMES DUES PAR LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Rapporteur : M. Francis LARROQUE

Par délibération en date du 30 novembre 2006, la commune d'Artix a fixé la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) liée à l'urbanisation des terrains riverains de l'avenue des Pyrénées.

Au titre de ses compétences, les travaux, réalisés par l'intercommunalité, comprennent l'aménagement de trottoirs, la reprise de la voirie et celle du réseau pluvial ainsi que la création du réseau d'éclairage public.

Cette participation prévoit des travaux d'aménagement de voirie pour 396 009 € HT à la charge de la communauté de communes de Lacq-Orthez et des acquisitions foncières et des travaux d'alimentation électrique pour 60 945 € HT à la charge de la mairie, soit un montant total de 456 954 € HT, montant de la PVR.

Appliqué à une assiette de terrain de 82 587 m², ce montant ramené au m² est de 5,53 €.

Sur cette surface totale, 66 918 m² seulement donnent lieu à recouvrement, selon les règles applicables en matière de PVR ce qui donne un rapport de recouvrement de 81 %.

En conséquence, la part recouvrable prévisionnelle par la commune d'Artix se monte à 370 257,40 € dont 320 875,32 € qui reviendraient à la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2011 fixant les modalités d'intervention dans ces opérations de PVR, il est prévu le reversement à la communauté de communes à la fin des travaux.

Compte-tenu de l'importance de l'opération, et de l'avancement des constructions, les travaux seront réalisés par tranches. Les crédits pour une tranche de travaux à hauteur de 200 000 € TTC et les recettes du même montant, sont inscrits au budget de la collectivité sur l'exercice 2022.

Le reversement à la communauté de communes de la somme de 200 000 € interviendra à la fin des travaux de la tranche 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** cette opération,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention annexée à la présente délibération et ses avenants éventuels avec la commune d'Artix afin qu'elle reverse les sommes dues au titre de la PVR.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

